



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 31 mars 2016, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- Approbation du budget primitif 2016 du Val d'Iton,
- Approbation du budget primitif 2016 de la Station essence,
- Approbation du budget primitif 2016 de la commune,
- Vote du taux des taxes d'imposition locales 2016,
- Attribution du logement 7 Avenue de Kronstorf,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 24 mars 2016

Le Maire



Jacques VIVIER